

Vendredi 29 mai 2020

Chers Parents,

Nous vous remercions pour le retour des engagements et sommes désolés de vous avoir autant pressés, mais les informations et annonces officielles tombent au dernier moment et ne nous laissent pas le choix. Encore une fois merci pour votre réactivité.

Toutes les demandes reçues vont pouvoir être honorées. Ainsi, pour ceux qui en ont fait la demande, la reprise des élèves en présentiel se fera :

- **Jeudi 4 juin pour les 6èmes et les 4èmes**
- **Vendredi 5 juin pour les 5èmes et les 3èmes**

Δ mardi 5 juin, seuls les élèves de 5^{ème} en présentiel depuis le 19 mai seront accueillis selon le même emploi du temps que le mardi 26 mai (les élèves en ont été avertis).

L'organisation est fixée pour cette fin d'année scolaire, il n'y aura pas de modifications : **seuls les élèves pour lesquels les parents ont signé une demande de retour en classe dans les délais seront accueillis.**

- **Jours de présence :**

- Les lundis et jeudis pour les 6èmes et les 4èmes
- Les mardis et vendredis pour les 5èmes et les 3èmes

L'emploi du temps vous sera communiqué via Ecole Directe mardi 2 juin. Les élèves seront répartis en 2 groupes (A et B) par niveaux de classes. Ces groupes resteront figés. C'est à leur arrivée le 1^{er} jour que cette répartition se fera. Les 6èmes et 5èmes déjà accueillis conservent le même groupe.

- **Horaires :**

- Accueil du matin rue Collet de 7h40 à 7h55
- Cours de 7h55 à 12h et de 13h30 à 16h15
- Pour les externes : sortie entre 12h et 12h05, retour entre 13h25 et 13h30

Δ merci d'être ponctuels, aucun élève ne sera admis après la fermeture de la porte.

- **Ramassage scolaire :**

Les ramassages scolaires sont en service selon les mêmes circuits et les mêmes horaires qu'avant le confinement. Les jeunes doivent respecter les règles de distanciation sociale et porter un masque

- **Conditions d'accueil (rappel)**

Rappel : Le protocole d'accueil repose sur cinq fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

Des mesures d'exclusions pourront être prises si un élève ne respecte pas le protocole et met alors potentiellement les autres en danger.

Le port du masque (Extrait du protocole sanitaire)

Pour les personnels

La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 rend obligatoire le port d'un masque «grand public » en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Pour les élèves

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

Dans l'attente, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dote chaque collège et lycée en masques de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques grand public de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

Le changement de masque pour les élèves s'effectuera avant la reprise des cours de l'après-midi.

- **L'accueil des élèves**

Les collégiens arrivent par la rue Collet. Ils se mettent en rang sur le trottoir entre la Maison de Saint Vincent et l'entrée de l'établissement en respectant la distanciation sociale obligatoire matérialisée par de la rubalise le long des barrières. Ils sont accueillis par une personne de la Vie Scolaire qui leur donne le masque le 1^{er} jour (à mettre immédiatement) ou s'assure qu'ils en portent un les jours suivants. Elle leur demande de se laver les mains au gel hydro alcoolique et de se placer dans leur zone sur la cour où une 2^{ème} personne de la Vie Scolaire les attend. La personne responsable de cet accueil s'assure que seuls les élèves inscrits entrent dans l'établissement.

Le matin et après chaque sortie de classe pour les récréations ou la pause méridienne, les enseignants viennent chercher leur groupe sur leur zone sur la cour et les font monter en classe en veillant bien au respect de la distanciation physique (au moins 1 mètre) et en empruntant les chemins matérialisés par de la rubalise.

- La salle de classe

Les 4 salles utilisées sont les classes de :

- 6-1 pour les groupes A de 6^{ème} et de 5^{ème}
- 6-2 pour les groupes B de 6^{ème} et de 5^{ème}
- 5-1 pour les groupes A de 4^{ème} et de 3^{ème}
- 3-1 pour les groupes B de 4^{ème} et de 3^{ème}

Chaque salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique (au moins 1m).

L'enseignant sera responsable du gel hydro alcoolique et en distribuera autant de fois que nécessaire et notamment chaque fois qu'une personne présente se mouche, tousse ou éternue.

La porte de la salle de classe restera ouverte autant que le permet la météo afin de minimiser les contacts.

Avant l'entrée en classe des élèves :

- Chaque enseignant s'assure que la classe est ventilée (ouverture des fenêtres),
- Vérifie que la classe est en ordre (respect de la distanciation physique)
- Va chercher les élèves sur la cour s'il s'agit d'une reprise

Pendant la classe :

- Chaque enseignant veille au respect des gestes barrière et à la distanciation physique,
- À l'absence d'échange d'objets entre les élèves,
- Toute utilisation de matériel collectif est proscrite
- L'enseignant se lave les mains au gel hydro alcoolique avant de distribuer des fiches aux élèves
- Si un élève passe au tableau l'enseignant veillera au respect de la distanciation physique et à la désinfection du feutre avant et après à l'aide d'un produit virucide
- Port continu et effectif du masque pour tous

A la fin du cours :

- L'enseignant ouvre les fenêtres pour ventiler (il utilise du gel hydro alcoolique avant et après la manipulation, idem pour allumer et éteindre les lumières)
- Si un temps de récréation suit, l'enseignant accompagne le groupe jusqu'à sa zone sur la cour en veillant au respect de la distanciation physique et en veillant à ce que les groupes ne se rencontrent pas dans Les escaliers.

- Les temps libres sur la cour :

- Les temps libres des élèves sur la cour se font dans les zones indiquées à chaque groupe A
- Ils sont sous la responsabilité des surveillants et des professeurs venant en renfort sur le temps méridien.
- La distanciation devra être respectée comme pour tous les autres temps de présence au collège.
- Port du masque pour tous.
- Les surveillants veilleront au respect des gestes barrières et des distanciations physiques : pas de jeux de contact avec ou sans objet (ballon, balle de ping-pong...).
- Ils veilleront aussi à l'absence d'échange d'objets personnels.
- Les élèves utilisent les toilettes de la cour limitées à un élève à la fois chez les filles et un chez les garçons. Les surveillants veilleront, dans la mesure du possible et dans le respect de l'intimité, à ce que chaque élève se lave les mains en entrant et en sortant des toilettes.
- L'équipe de ménage s'assure que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (eau, savon liquide, les essuie-mains papier à usage unique).

- Elle s'assure régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, ...).
- Elle s'assure de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins une fois quotidiennement.

- Le bureau de la vie scolaire :

Afin d'assurer la distanciation physique, l'accès des élèves ne sera plus possible.

En cas de besoin, l'élève interpellera un surveillant sur la cour

- Le CDI et les salles spécifiques tels que les laboratoires:

L'accès à ces salles ne sera pas autorisé aux élèves.

- Le secrétariat :

Il sera ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h15 à 12h et de 13h15 à 17h. Pas d'accueil en dehors de ces horaires.

- Le service comptabilité :

Le bureau n'est pas accessible. Si besoin de contacter l'attachée de gestion, la faire appeler par le secrétariat où elle se rendra. Elle sera disponible les mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 13h et de 14h à 17h00.

- Les repas :

Les repas ont été commandés selon les choix validés sur l'attestation de reprise et seront facturés sur cette base.

Les élèves doivent avoir une bouteille d'eau avec eux et être autonomes afin d'éviter tout échange d'objet (ex carafe d'eau interdite car contact)

Je suis élève, voici que je dois avoir absolument dans mon cartable :

- Les affaires de cours nécessaires en fonction de l'emploi du temps qui sera communiqué le 2 juin,
- **Une bouteille ou une gourde d'eau,**
- Avoir toujours 2 masques (2 seront donnés le 1^{er} jour, ils sont lavables)
- Prévoir 2 pochettes : une pour mettre les masques propres, une pour les masques sales

Δ aucune affaire ne pourra être laissée en classe

Si oubli, aucune affaire ne pourra être prêtée (respect du protocole sanitaire : aucun contact)

- **Protocole en cas de symptômes :**

En cas de symptômes, le jeune sera isolé dans une pièce et les parents seront contactés immédiatement pour venir le chercher, merci de rester joignable à tous moments.

Dans ce cadre, vous jouez un rôle essentiel dans le retour de vos enfants dans les écoles. Vous vous engagez, notamment, à ne pas mettre vos enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou sa famille. Vous êtes invités à prendre la température de vos enfants avant le départ à l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8° ou plus) l'enfant ne doit pas se rendre à l'école. Par ailleurs il vous est demandé en complément de l'école, d'éduquer et de sensibiliser au maximum vos enfants aux gestes barrières.

- **Organisation de l'hygiène, du nettoyage et de la désinfection des locaux**

○ **Le lavage des mains :**

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut de disposer de points d'eau, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

○ **Le lavage doit être réalisé, à minima :**

- A l'arrivée (gel hydro alcoolique)
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations (savon car passage aux sanitaires de la cour) ;
- Avant et après chaque repas (savon car passage aux sanitaires de la cour ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé (savon car passage aux sanitaires de la cour) ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué (gel hydro alcoolique) ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés (gel hydro alcoolique ou savon selon la possibilité) ;
- Le soir avant de rentrer chez soi (gel hydro alcoolique).

○ **Nettoyage et désinfection des locaux :**

- Le plan de nettoyage des locaux quotidien a été modifié pour répondre au nouveau protocole sanitaire.
- Salle de classe : nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, etc. avant l'arrivée des élèves (pour les locaux occupés dans les 5 derniers jours).
- La fréquence de nettoyage approfondi est augmentée dans les espaces utilisés pour tous les points de contact, les zones fréquemment touchées et les matériels à usage multiple.
- Réalisation d'un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves lorsque des groupes différents se succèdent.

- Espace de restauration: nettoyage approfondi des tables et chaises avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisation.
- Tout cela dans le respect des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits de nettoyage.

- **La continuité pédagogique :**

Que le jeune revienne en cours ou qu'il reste à la maison, la continuité pédagogique se poursuit selon les modalités que chaque professeur vous communiquera mardi 2 juin.

En tout état de cause, il n'y aura plus de visioconférences en 6^{ème} et 5^{ème} mais des captages de cours en vidéo, photo ou en vocal pourront être transmis.

Des visioconférences auront lieu dans certaines matières, les professeurs vous en avertiront via Ecole Directe.

Vous trouverez ci-joint un courrier de Monsieur le Directeur Diocésain à votre attention.

Dans l'attente de retrouver les élèves la semaine prochaine, nous vous souhaitons à tous une très belle fête de la Pentecôte et vous remercions pour votre confiance.

Bien cordialement.

Pour l'Equipe de Saint Charles
Le Chef d'Etablissement
REY Sylvie